

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 23 décembre 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014**

**2014 V 327** Vœu relatif au « plan 1000 immeubles » énergivores de la Ville de Paris.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Considérant les objectifs ambitieux fixés par la Ville de Paris dans son Plan Climat Energie, notamment en matière de rénovation thermique du parc de logements privés ;

Considérant que la rénovation thermique des logements permet de remplir à la fois des objectifs d'économie d'énergie, de créations d'emplois, de réduction des dépenses d'énergie des ménages ;

Considérant la nécessité de lutter par ailleurs contre la précarité énergétique des ménages parisiens les plus modestes, dans le parc de logements sociaux comme dans le parc privé ;

Considérant la mise en œuvre par les bailleurs sociaux d'un plan de rénovation thermique et énergétique des logements du parc social parisien représentant un milliard d'euros d'investissements et 4500 logements par an ;

Considérant le rôle de la Ville de Paris comme déclencheur d'une dynamique ambitieuse de rénovation thermique du parc privé parisien ;

Considérant la mise en place à venir d'un « plan 1000 immeubles » dont l'objectif est de cibler les bâtiments les plus énergivores du parc de logements privés parisien, de soutenir et d'inciter leurs copropriétés à des travaux de rénovation thermique, notamment quand elles comptent des habitants en situation de précarité énergétique ;

Considérant les différentes opérations de rénovation thermique et énergétique sectorisées engagées par la Ville depuis plusieurs années, dont la dernière en date, l'OPATB 19, dans le 19<sup>e</sup> arrondissement, a été lancée en septembre 2014 ;

Sur proposition de l'Exécutif, en réponse au vœu déposé par Mme Galla Bridier, M. Yves Contassot et les élu-e-s du Groupe écologiste de Paris (GEP), relatif au « plan 1000 immeubles » énergivores de la ville de Paris,

Emet le vœu que :

- La Ville de Paris sensibilise davantage les syndics et les copropriétés concernées par une communication, une information et un événementiel dédiés dans le cadre du lancement du plan 1000 immeubles à venir en 2015 ;
- La Ville de Paris emploie tous les moyens à sa disposition pour atteindre son objectif de 1000 immeubles privés engagés dans une démarche de rénovation d'ici 2020 ;
- Un bilan d'étape du nombre d'immeubles engagés dans une démarche de rénovation soit établi à mi-mandat et permette d'évaluer les mesures à prendre pour atteindre les objectifs affichés, tant budgétaires que non budgétaires ;
- Un comité de suivi pluraliste soit créé.